

RÈGLEMENT DU CONCOURS



« 28 jours de resto chez-vous »

De 13 h, HAE, le 1^{er} octobre 2020 à 12 h, HAE le 28 octobre 2020 (la « Durée du Concours »)

Organisé par Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)

1. MODALITÉ DE PARTICIPATION

- 1.1. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au Concours « **28 jours de resto chez-vous** », le participant doit se rendre sur la page Facebook Achat local Vaudreuil-Soulanges, entre le 1^{er} octobre 2020 et le 28 octobre 2020.
- 1.2. Le participant devra commenter la publication du jour et exécuter l'interaction demandée. En participant au Concours, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel et acceptez de vous y conformer.
- 1.3. Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), qui propulse le mouvement Achat local Vaudreuil-Soulanges, n'est pas responsable d'aucun problème pouvant survenir dans la participation au Concours.

2. DESCRIPTION DU PRIX

- 2.1. Chaque gagnant du jour se verra remettre un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ d'un restaurant situé dans la zone de son lieu de résidence selon une liste établie au hasard.
- 2.2. DEV n'est pas responsable de la remise des prix.
- 2.3. DEV et le restaurant choisi pourront, à leur entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.
- 2.4. Les médias sociaux ou autres plateformes utilisées pour ce Concours, ainsi que leurs sociétés mères, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité ayant trait aux dommages, dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant être causés par la participation au Concours ou le téléchargement de toute information relative au Concours ou pouvant en découler de quelque façon que ce soit.
- 2.5. Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux pour ce Concours de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

3. DISTRIBUTION DES PRIX

- 3.1 Les noms des gagnants seront déterminés au hasard parmi tous les participants éligibles au Concours à la date limite du Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues à la date limite du Concours. Les gagnants seront dévoilés par le biais d'un commentaire sous la publication de la journée de la page Facebook Achat local Vaudreuil-Soulanges.
- 3.2 Il y aura un tirage chaque jour pendant 28 jours. Par conséquent, il y aura un total de 28 gagnants différents. Chaque participant peut participer au Concours une fois par jour mais un gagnant ne peut remporter plus d'un prix.
- 3.3 Les tirages auront lieu quotidiennement, du lundi au vendredi, entre 12 h et 13 h, virtuellement. À noter que les gagnants des samedis et dimanches seront annoncés le lundi.
- 3.4 La date de remise du prix au gagnant se fera en accord avec le restaurant choisi et le gagnant. DEV n'est pas responsables de la remise des prix.

4. DATES DE COMMENCEMENT ET DE FIN DU CONCOURS.

Le Concours débute le 1^{er} octobre 2020 à 13 h et se termine le 28 octobre 2020 à 12 h. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour quelque raison que ce soit.

5. RÈGLES GÉNÉRALES

- 5.1. Ce Concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires de DEV, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.
- 5.2. Le présent Concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 5.3. Le présent Concours est tenu et organisé uniquement par DEV et au bénéfice de DEV afin de soutenir les restaurateurs de la région de Vaudreuil-Soulanges.
- 5.4. Certains restaurants situés en « zone rouge » n'offrent que la livraison et les commandes à emporter. Nous vous encourageons à appliquer vigoureusement les règles sanitaires en vigueur dans votre secteur.
- 5.5. Nous ne sommes pas affiliés avec Facebook. Ce concours n'est pas géré, commandité ou approuvé par Facebook.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter l'un des coordonnateurs du Concours mentionné ci-dessous.

Le 1^{er} octobre 2020

Tony Lavoie
Conseiller, communication et marketing
tlavoie@developpementvs.com

